



Le 28 avril 2023

COMMUNICATION À L'ATTENTION DES CHIRURGIENS-DENTISTES ET DES ALLERGOGUES DU GRAND EST

Vigilance concernant sur le vernis et les pâtes dentaires contenant du CPP-ACP chez les patients allergiques aux protéines de lait

Le Centre Régional de PharmacoVigilance de Nancy a récemment été alerté concernant la possibilité de l'utilisation de vernis et de pâtes dentaires contenant du CPP-ACP (phosphopeptine caséine-phosphate de calcium amorphe) chez un patient allergique aux protéines de lait.

Le CPP-ACP, également connu sous le nom de Recaldent®, est un dérivé de la caséine utilisé notamment dans la prise en charge de la déminéralisation dentaire, affection pour laquelle les patients allergiques aux protéines de lait sont particulièrement à risque.

Ce composé présente une forte réactivité croisée avec les protéines de lait, puisqu'il s'agit de peptides obtenus après digestion par la trypsine, et peut conduire à la survenue de cas d'anaphylaxie parfois fatals chez les patients présentant une allergie aux protéines de lait (Putative allergic reactivity of casein phosphopeptide in severe cow's milk allergy patients, Matsui et al, Pediatr Allergy Immunol, 2922;33:13752).

L'utilisation de produits contenant du CPP-ACP doit par conséquent être contre-indiquée chez ces patients, en particulier à faible seuil réactogène.

La majorité des produits contenant du CPP-ACP sont commercialisés en France par le laboratoire GC et concernent les gammes Tooth Mousse®, MI Varnish® et MI Paste Plus®.

Il est recommandé chez les patients souffrant d'allergies aux protéines de lait de :

- s'assurer en cas de soins dentaires de l'absence de CPP-ACP,
- informer les patients sur la possibilité de présence de dérivés des protéines de lait dans certains médicaments et/ou dispositifs médicaux. En cas de doute, il convient de conseiller au patient de se rapporter à la notice du produit et/ou de demander conseil à un professionnel de santé (médecin/pharmacien/chirurgien-dentiste).

Contact:

En cas de questions, vous pouvez contacter le centre régional de pharmacovigilance de Nancy : crpv@chru-nancy.fr.